

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE****LE 21/10/08**

L'an deux mille huit, le vingt et un OCTOBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la BATIE-NEUVE, s'est réuni en session EXTRAORDINAIRE à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Membres en exercices : 19  
Membres présents : 17  
Membres absents : 2

Date de convocation : 16/10/2008

Présents : BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DORE Maxime, DROUOT Emeric, DUBOS Alain, GOYET Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, VALLANTIN Bernard, ZANNA Philippe.

A été élue secrétaire de séance : SEIMANDO Mylène.

Monsieur le Maire propose que le compte-rendu du dernier conseil ne soit approuvé qu'à la prochaine séance.

Joël BONNAFFOUX donne la parole à Alain DE SANTINI qui présente au conseil, les modifications N°3 du PLU.

Monsieur Prud'homme a été désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Marseille dans le cadre d'une enquête publique. Celle-ci se déroulera dans notre commune du 17/11 au 16/12/2008. Ces modifications devraient être opérationnelles fin janvier 2009.

Alain DE SANTINI présente ensuite au conseil municipal, un projet concernant la «bergerie» aux Césaris. Des propositions ont été faites à la commission urbanisme et quelques membres de cette commission devront se rendre sur place.

Alain DE SANTINI présente un projet établi par l'entreprise «Tout naturellement solidaires» pour une conception d'un ensemble de maison d'habitations de type « maison passive » avec 6 logements, un commun, 2 gîtes et un restaurant.

Un long débat s'ouvre au sein du conseil avec notamment des remarques concernant la partie «commerciale» du projet.

Joël BONNAFFOUX propose donc de demander à Monsieur ARIOLI s'il est possible de supprimer la «bergerie» et de la remplacer par 2 logements et le commun. Ce qui fera au total 8 logements et 1 commun.

Alain DE SANTINI propose à son tour de se rendre sur un site réalisé par cette entreprise à Meyrargues. 5 ou 6 conseillers iront le visiter le 29/10/08 et feront un compte-rendu qui sera présenté au prochain conseil.

Alain DE SANTINI informe le conseil municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée pour la construction d'une entreprise de matériaux : CIFFREO-BONA. Cette construction sera réalisée sur la zone artisanale des «Cheminants» (à côté des Meubles Brenier) et concerne 1ha 20 de terrain. Elle devrait employer une vingtaine de personnes.

Monsieur le Maire nous présente le premier plan de la zone commerciale (à côté de la SAPB), avec ses 5 bâtiments. Joël BONNAFFOUX précise que les constructions sont sur pilotis avec des toitures et des parkings végétaux et 2 bassins de rétention en bordures.

#### **Questions diverses :**

Maxime DORE demande s'il existe de l'affouage sur la commune. Monsieur le Maire lui donne une réponse négative.

Jean-Philippe BREARD demande s'il est possible de prendre un arrêté pour le stationnement de gros véhicules sur la place du village. Monsieur le Maire répond qu'il faut se renseigner au niveau de la légalité et demande à Jean-Pierre BONNET de faire un courrier aux personnes concernées et de le mettre sur les pare-brises des véhicules.

Emeric DROUOT demande ce que compte faire la commune pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif pour le contrôle des fosses septiques). Monsieur le Maire répond qu'il y a environ 150 fosses individuelles sur la commune et qu'il va faire appel à une entreprise spécialisée pour réaliser ce travail sachant que les travaux sont à la charge des propriétaires.

La séance est close à 23h00.

Le Maire

La secrétaire